



## TRI de NARBONNE



**Identifiant du TRI** FRD\_TRI\_NARBONNE  
**Région(s)** Languedoc-Roussillon  
**Département(s)** 11

### Liste des contributions des parties prenantes

Nom structure	Synthèse avis de la structure
<b>Conseil Général 34</b>	<p>La direction de la mer, du littoral et du développement maritime souligne l'apport remarquable des intégrations cartographiques basées sur l'agrégation des données PPRI.</p> <p>Les méthodologies et référentiels développés dans les projets du Conseil Général pourront être utilement valorisés dans le cadre de l'amélioration de la connaissance du risque aval et littoral.</p> <p>L'évaluation des risques issus de la conjugaison inondations fluviales et marines à l'embouchure des fleuves reste insuffisante sur les différents TRI.</p> <p>Le Conseil Général rappelle l'importance de généraliser l'information à la population et la mise en place de PCS en matière de risque littoral.</p> <p>La demande ne concerne pas directement la phase cartographie et n'apporte pas d'éléments nouveaux à considérer.</p>
<b>ADBR</b> (Association de Défense des riverains de la Berre et du Rieu)	<p>L'association rappelle les erreurs déjà pointées lors de la réunion de la commission géographique inondation du 17 octobre.</p> <p>L'association émet la demande d'intégrer les communes de l'ensemble du bassin de la Berre, notamment celles accueillant les stations pluviométriques ou limnimétriques utilisées par Vigicrue dans le périmètre du TRI (Villeneuve-des-Corbières, Durban, Villesèque-des-Corbières, Portel-des-Corbières) pour une évacuation effective en cas d'alerte.</p> <p>Avant la mise en place des SLGRI, l'association demande que soient corrigées les erreurs contenues dans les documents administratifs (RIC, PLU, etc.) pour éviter l'appui de la SGRI sur toute base erronée.</p> <p>L'ADBR demande l'intégration des nouveaux risques inondations liés aux modifications des échanges mer/ étang.</p> <p>L'association joint un « rapport circonstancié sur les inondations de la Berre et du Rieu » pour contribuer positivement à une stratégie raisonnée de la GRI sur les bassins de la Berre et du Rieu.</p>

## Avis de synthèse et proposition du service pilote du TRI

La phase de consultation des cartographies des TRI s'est déroulée sur deux mois permettant à toutes les parties prenantes de donner leur avis sur les cartographies consultables sur le site internet Eau France. En outre le travail cartographique a été présenté aux parties prenantes lors de la réunion de la commission géographique inondation organisée le 17 octobre à Montpellier.

Deux contributions ont été reçues concernant le TRI de Narbonne.

Comme pour les autres TRI, quelques erreurs sont mentionnées, notamment en matière de décompte des enjeux. Les incohérences soulignées dans les contributions feront toutes l'objet de vérifications. Chaque fois que cela sera jugé nécessaire, les cartes seront corrigées dans la version annexée à l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin.

Toutefois la majorité des questions et remarques n'impliquent pas de vérification et ne remettent pas en cause la cartographie. Il s'agit d'observation de nature plus générales. Pour répondre aux questionnements et propositions des différents contributeurs, un FAQ synthétique et didactique sera établi sur les sujets abordés dans la région LR.

Dans ce cadre, il conviendra notamment de rappeler différentes notions relatives à l'objet et à l'utilisation des cartes de TRI.

En particulier, l'objectif de ces cartographies Directive Inondation, qui permet un développement de connaissance visant à appréhender les dommages potentiels et à analyser la vulnérabilité à grande échelle à l'intérieur des TRI dans une perspective de prévention, mérite d'être à nouveau rappelé.